

Madame le Maire
Mairie
7 Rue des Plages
22560 TREBEURDEN

Objet :
Aménagement EP & Effacement réseau Téléphonique
Lieu-dit « Traou Meur »
(En coordination avec les travaux ENEDIS)

Affaire suivie par Gérard DABOUBET &
Anne LE FLOC'H (06.08.21.01.43)

Saint-Brieuc, le 2 octobre 2023

Madame le Maire,

J'ai fait procéder à une nouvelle étude concernant l'Aménagement EP & l'effacement du réseau téléphonique lieu-dit « Traou Meur », en liaison avec les travaux d'aménagement engagés par ENEDIS.

Pour l'application du règlement financier du SDE 22 (du 20 décembre 2019), votre commune est qualifiée U0 car elle relève du caractère Urbain au sens du réseau électrique, et ne contribue pas au SDE pour la Taxe TCCFE de son territoire.

En conséquence, et conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, vous trouverez, ci-joint, un tableau récapitulatif de l'ensemble des travaux à réaliser. Les services des SDE22 restent à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information.

Cette proposition est valable un an à partir de la date de la présente lettre. Au-delà de ce délai, elle devra être révisée en fonction des conditions économiques du moment

Vous voudrez bien me confirmer votre accord sous forme de délibération du Conseil Municipal approuvant le projet et ses modalités de financement auprès du SDE22 (voir modèle joint).

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

PJ : 1 Tableau récapitulatif des travaux
1 Projet de Délibération

Le Président du Syndicat,

D. RAMARD



TREBEURDEN
Aménagement EP & Effacement réseau téléphonique
 « Traou Meur »

Contributions financières calculées sur la base des dispositions du règlement approuvé par le Comité Syndical du 20 décembre 2019

RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Mode opératoire	Montant des travaux* TTC	Contribution de la commune
Le Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement, demande une participation financière à la commune	16 000,00 €	10 246,91 €

INFRASTRUCTURES TELECOMMUNICATIONS : (intervention du SDE pour le Génie Civil)

Génie Civil	Montant des travaux* TTC	Contribution de la Commune
Le Le Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement et demande une subvention d'équipement du même montant à la commune. Les terrassements ne sont comptés que pour la surcharge qu'ils occasionnent	27 100,00 €	27 100,00 €

CABLAGE CUIVRE

Un devis de prestation de câblage et d'ingénierie vous sera transmis par l'opérateur **ORANGE**.
 Ce devis n'est pas inclus dans notre proposition de travaux de Génie Civil.

Pour toutes questions relatives à ce devis, veuillez contacter :

M. DEVAUX Christophe : 06.07.26.34.86 / 02.99.85.04.86

christophe.l.devaux@orange.com

*** Montant comprend 8 % de frais d'ingénierie**

DELIBERATION

**La rédaction de la délibération appartient à la commune,
mais elle devra obligatoirement comporter tous les éléments mentionnés ci-dessous en italique :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

- *Le projet d'aménagement de l'éclairage public concernant l'aménagement « Traou Meur » à TREBEURDEN présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 16 000,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).*

« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à

10 246,91 €.

- *Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques concernant l'effacement du réseau téléphonique « Traou Meur » à TREBEURDEN présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 27 100,00€ TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).*

« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à

27 100,00 €.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités seront calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 022-212203434-20240223-2024_020-DE